

 CENTRE HOSPITALIER DE MÂCON REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET D'AIDES-SOIGNANTS DE MÂCON	INFORMATIONS SUR LES EPREUVES DE SELECTION FORMATION AIDE-SOIGNANTE Réf. : IF-DOC-019	Version : 1  GROUPE HOSPITALIER BOURGOGNE MÉRIDIONALE
---	---	--

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

ET D'AIDES SOIGNANTS

Boulevard Louis Escande

71018 MACON Cedex

Tel : 03-85-27-51-07

e.mail : ifsi@ch-macon.fr

Site internet : www.ifsi-macon.fr

I.F.A.S. DE MACON

**INFORMATION SUR LA SELECTION DE
NOVEMBRE 2026**

DONNANT ACCES A LA FORMATION

AIDE-SOIGNANTE – RENTREE JANVIER 2027

1 – INFORMATIONS, DATES A RETENIR ET CONSIGNES A RESPECTER

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation aide-soignante

L'entretien d'une durée de 15 mn est réalisé par un jury composé d'un formateur et d'un aide-soignant. Ces entretiens se dérouleront les 16 et 17 novembre 2026 sur convocation individuelle envoyée au candidat.

Le nombre de places pour cette rentrée de janvier 2027 sera de 13 (promotions professionnelles comprises).

L'admission définitive est subordonnée :

-  **A la production, au plus tard le jour de la rentrée**, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé par l'ARS, attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.
-  **A la production, au plus tard le jour de la rentrée**, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions du titre 1^{er} de la troisième partie législative du code de la santé publique.

Entrée en formation aide-soignante de janvier 2027, organisation de la sélection :

PLANIFICATION	ECHEANCES
Ouverture des inscriptions	A partir du Lundi 14 septembre 2026. Dossier à télécharger sur notre site internet www.ifsimacon.fr en page d'accueil (actualités)
Date limite d'inscription	Vendredi 23 octobre 2026 à 16h00 (cachet de la poste faisant foi)
Entretiens avec le jury d'admission	16 et 17 novembre 2026 sur convocation individuelle
Affichage des résultats d'admission	Lundi 23 novembre 2026 à 10h00 sur le site internet de l'institut, à l'institut et par courrier individuel aux candidats
Rentrée	Mercredi 6 janvier 2027

Selon l'article 6 de l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par les arrêtés du 12 avril 2021 article 1, les candidats envoient leur dossier en recommandé/AR ou le déposent directement au secrétariat de l'IFAS de MACON entre 8h et 16h.

3 – PIÈCES A FOURNIR POUR LE DOSSIER

A fournir par tous les candidats pour le dossier d'inscription

☐ La fiche d'inscription remplie et signée avec une photo d'identité récente, en couleur, format 4,5 X 3,5, collée à l'emplacement réservé.

☐ Les pièces justificatives demandées sur la fiche d'inscription numérotées de 1 à 10.

ATTENTION

Les pièces numérotées 1-2-3-4 et 10 sur la fiche d'inscription sont à fournir impérativement.

Une seule de ces pièces manquantes entraînera le refus du dossier et le retour de ce dernier.

 RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET D'AIDES-SOIGNANTS DE MACON	DECLARATION CNIL Réf. : IF-FOR-028
--	--

L'affichage des résultats de sélection à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et l'Institut de Formation Aides-Soignants de MACON paraîtra sur le site Internet de l'IFSI-IFAS.

Selon la CNIL¹, le droit de regard sur ses propres données personnelles vise aussi bien la collecte des informations que leur utilisation. Ce droit d'être informé est essentiel car il conditionne l'exercice des autres droits tels que le droit d'accès ou le droit d'opposition.

*« Toute personne a la possibilité de s'opposer, pour des motifs légitimes,
à figurer dans un fichier ».*

A ce titre, il vous est demandé de **cocher la réponse qui vous convient** ci-dessous :

- ☐ **J'accepte** que mon nom figure sur une liste des candidats diffusée sur le site Internet de l'IFSI-IFAS de Mâcon pour les épreuves de sélection et les parutions à venir en cas d'admission définitive.
- ☐ **Je refuse** que mon nom figure sur une liste des candidats diffusée sur le site Internet de l'IFSI-IFAS pour les épreuves de sélection et les parutions à venir en cas d'admission définitive.

NOM (de jeune fille, suivi du nom d'épouse) - **Prénom** :

Date : __ / __ / 20 __

Signature

¹ Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

(adresse mail comprise)

NE PAS PLIER MERCI

A COLLAR

N° Concours :

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

LE 23 OCTOBRE 2026

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATIF

VERIFICATION DES PIECES DU DOSSIER

1 - Photocopie recto/verso pièce d'identité

2 - Lettre manuscrite

3 - CV

4 - Document **manuscript** (2 pages)

5 - Copies des diplômes ou titres en français

6 - Copies résultats ou appréciations scolaires

7 - Attestations travail ou appréciations employeurs

8 - Titre de séjour valide à l'entrée en formation

9 - Justificatif N° identifiant pôle emploi

10 - Attestation CNIL

Refuse

Attention : Les pièces 1 - 2 - 3 - 4 et 10 (ci-dessus) sont à fournir impérativement dans votre dossier. Une seule de ces pièces manquantes entraînera le refus du dossier.

Page 5 / 6

	Ma situation avant l'entrée en formation	Financement du coût de la formation
Je suis en formation initiale (sans rupture de scolarité) <u>avant la formation</u> . (hors formation AES)	- je suis scolarisé - je suis une préparation au concours après mes études et avant l'entrée à l'école	- Prise en charge par le Conseil régional du coût de la formation - Frais d'inscription à la charge de l'apprenant (en parcours complet et partiel) à hauteur de 184€ - Possibilité de déposer une demande de bourse pour les <u>parcours complets seulement</u>.
Je suis demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi	<u>Pour les parcours complets :</u> - je suis inscrit à Pôle emploi au plus tard la veille de l'entrée en formation toutes catégories confondues hors contrat d'avenir - je ne suis pas titulaire d'une qualification professionnelle dans les 2 ans précédant l'entrée en formation sauf CAP Petite enfance - je n'ai pas obtenu un diplôme paramédical et/ou relevant du secteur social - je ne suis pas démissionnaire d'un CDI à temps plein ou partiel dans les 4 mois précédant l'entrée en formation - je ne suis pas en congé parental <u>Pour les parcours partiels :</u> - je suis titulaire d'un BAC PRO SAPAT / ASSP + critères ci-dessus (hors formation AES)	- Prise en charge par le Conseil Régional du coût de la formation pour les parcours complets et partiels issus des bacs pro SAPAT/ASSP ATTENTION ! Les titulaires d'un BAC PRO SAPAT OU ASSP ne seront pas pris en charge sur parcours complet. - Prise en charge des formations AES par le Conseil régional dans le cadre de l'appel à projets - Frais d'inscription à la charge de l'apprenant (en parcours complet et partiel) à hauteur de 184€ - <u>Impossibilité</u> de déposer une demande de bourse Formulaire de demande de prise en charge à retirer auprès des écoles ou sur le site du Conseil Régional
Je suis sans emploi	- Pour les parcours "passerelles" : je suis titulaire d'un des diplômes suivants : auxiliaire de puériculture, aide-soignant, ambulancier, assistant de vie aux familles, aide médico-psychologique, auxiliaire de vie sociale, mention complémentaire aide à domicile	Le demandeur d'emploi doit contacter directement son conseiller Pôle Emploi pour valider son projet de formation et étudier la possibilité de financement au titre d'une aide individuelle à la formation <u>Impossibilité</u> de déposer une demande de bourse
Je suis salarié	- je ne suis pas inscrit à Pôle Emploi - je travaille dans un établissement public - je travaille dans un établissement privé	Pas de prise en charge : <u>autofinancement possible</u> - contacter son employeur pour étudier la possibilité de la prise en charge du coût de la formation - contacter Transitions Pro Bourgogne Franche-Comté (projet de transition professionnelle) pour la prise en charge du coût de la formation